

**AGORA, Portail du développement parlementaire**



**Vous voulez en savoir plus ?** Rendez-vous sur le site Internet d'AGORA : [www.agora-parl.org](http://www.agora-parl.org)

Vous pourrez y découvrir de nombreux outils et informations, et échanger en ligne avec les acteurs du développement parlementaire.



## Bienvenue à la nouvelle lettre d'information d'AGORA !

AGORA, le portail du développement parlementaire, est fier de vous présenter sa première lettre d'information.

AGORA est une initiative multilatérale du **Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD)**, de **l'Institut de la Banque mondiale (WBI)**, de **National Democratic Institute for International Affairs (NDI)**, de **International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA)**, ainsi que de la **Commission européenne**. Le portail a été lancé avec succès en mars 2010 à Paris, et marque la naissance de la première plateforme virtuelle pour le partage des connaissances sur le développement parlementaire.

Cette lettre d'information trimestrielle présente les dernières informations, publications et articles en matière de développement parlementaire, tout en vous informant des activités récentes dans ce secteur en croissance. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter AGORA à l'adresse : [www.agora-parl.org](http://www.agora-parl.org), ou à visiter nos institutions partenaires.

Si vous voulez participer ou poser des questions, adressez un courriel à : [moderator@agora-parl.org](mailto:moderator@agora-parl.org)

**Sommaire parlementaire**  
Pour retrouver l'actualité des derniers mois, [cliquez ici](#).

**Publications récentes**  
Pour consulter les publications récentes ou à venir, [cliquez ici](#).

**Calendrier**  
Pour voir le calendrier complet des prochains événements, [cliquez ici](#).

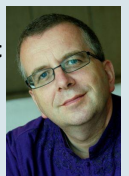
## Secteur d'expertise



**Critères pour des parlements démocratiques - par KEVIN DEVEAUX, Conseiller en matière de développement parlementaire.** « Toute institution devrait pouvoir mesurer ses progrès dans le temps, afin de s'assurer qu'elle améliore sa capacité à remplir son rôle et d'examiner constamment ses efforts pour devenir une institution plus efficace. Les parlements n'y font pas exception. Dans de nombreux pays, les parlements sont sous-dotés en ressources et incapables d'assumer pleinement les fonctions constitutionnelles clés qui leur ont été confiées, telles qu'adopter une législation de qualité, ... »

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

**Analyse Développement parlementaire : S'attaquer à la corruption – par NIALL**



**JOHNSTON, Coordinateur régional Programme de renforcement parlementaire du WBI** « La corruption est une menace évidente pour le développement, la démocratie et la sécurité internationale. Elle déforme le développement économique, subvertit la prise de décision ... ».

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

## Chronique



**Lord ALDERDICE, Président à la Chambre des Lords (R-U).** « Les droits de l'homme ne devraient pas être un enjeu partisan. Il ne peut y avoir de droits de l'homme que si les droits de chacun sont respectés. Pour cette raison, il est souhaitable que les parlements puissent établir des commissions transpartisanes chargées des droits de l'homme, ainsi qu'un médiateur ou un défenseur indépendant, chargé de contrôler le respect des droits de l'homme dans la législation ou les politiques publiques et pouvant, dans certains cas particuliers, jouer un rôle pivot dans les investigations ou enquêtes. Cela peut sembler banal, mais mon appel à... »

[Cliquez ici pour lire la suite](#)



## AGORA : Un nouvel outil précieux pour le développement parlementaire

**D**ans le monde entier, les parlements et les parlementaires sont de plus en plus perçus comme les véritables moteurs du développement.

Il a, en effet, été indéniablement reconnu que les parlements peuvent être un vecteur essentiel de changement et que les programmes de soutien aux parlements peuvent parfois avoir un impact démesuré au regard des sommes qui leurs sont allouées. Des études récentes lient l'existence d'institutions parlementaires puissantes et celles d'une démocratie solide ou encore d'une société ouverte. Dès lors, en tant qu'institutions renforçant la participation, la responsabilité et la transparence, tout en tenant compte des préoccupations et des intérêts des personnes défavorisée, des femmes et d'autres groupes vulnérables ou marginalisés, les parlements constituent des véritables moteurs pour le développement.

\*\*\*

Alors que le rôle pilote des parlements est largement reconnu, il leur manque parfois un espace politique et institutionnel pour traduire leur potentiel en résultats tangibles.

AGORA, le Portail pour le développement parlementaire, a été mis en place pour répondre à ces défis. En effet, compte tenu de la vague d'intérêt pour le développement parlementaire au sein de la communauté internationale, il a été convenu que les acteurs du développement parlementaires, tout comme les parlementaires eux-mêmes au regard de leur rôle primordial dans ce domaine, bénéficieraient grandement de la création d'un centre de connaissances accessible en ligne.

AGORA, en tant qu'initiative multilatérale et globale, promeut les institutions parlementaires comme fondement d'une démocratie saine et d'un développement national. En outre, le portail permet à tous les acteurs de renforcer le rôle du législateur et réunit les parlementaires, le personnel des assemblées, les bailleurs de fonds, les acteurs, tout comme les universités, la société civile ou les medias.

L'existence d'une source centralisée et fiable d'informations sur le développement parlementaire tend à renforcer l'efficacité de la planification, à réduire les risques de chevauchements et de redondances, ainsi qu'à accroître le partage d'expertises et d'enseignements. Un tel foyer de connaissances conduit à une meilleure utilisation des fonds, à

un développement parlementaire plus efficace et, finalement, à une consolidation des parlements.

AGORA est un centre d'informations en ligne dédié au développement parlementaire, en tant qu'outil de renforcement progressif du développement et de la gouvernance démocratique.

A titre d'exemple, en raison de leur position singulière, les parlements ont un rôle crucial à jouer pour élaborer une législation solide et contrôler l'efficacité des politiques permettant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De ce fait, AGORA soutient les parlements qui mettent en œuvre les OMD selon les modalités les plus efficaces, transparentes et réussies, en fournissant les informations adéquates aux institutions parlementaires et à leur personnel.

\*\*\*

AGORA est donc en phase avec la Déclaration de Paris, approuvée le 2 mars 2005, qui vise à renforcer les efforts en faveur de l'harmonisation, de l'alignement et de l'appropriation, ainsi qu'avec l'Agenda d'Accra pour l'Action (AAA), qui « reconnaît le rôle critique et la responsabilité des parlements pour assurer l'appropriation nationale des processus de développement ».

D'abord lancé à l'Assemblée nationale française à Paris devant plus de 150 parlementaires, délégués d'organisations internationales et représentants d'associations parlementaires du monde entier, AGORA a été présenté en Indonésie, aux Etats-Unis d'Amérique, au Bangladesh, en Thaïlande, au Ghana et en Pologne.

AGORA est fier de compter plus de 20 organisations partenaires ou affiliées, dont le Parlement européen, l'Assemblée nationale française, le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, le Département du développement international du Royaume-Uni, l'Association parlementaire du Commonwealth (CPA) et Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Récemment, la Commission européenne a rejoint, en tant que membre du bureau exécutif d'AGORA, le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), l'Institut de la Banque mondiale (WBI), le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) et l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDAE).

\*\*\*

Depuis son lancement, AGORA – jusqu’ici disponible en anglais et en français – a attiré des visiteurs de plus de 175 pays, dont l’Inde, le Kenya et la Colombie. En dépit des défis technologiques dans de nombreuses régions du monde, AGORA regroupe déjà un ensemble très diversifié de membres et continue à voir son audience grandir. Le lancement prévu du portail en russe (Novembre 2010) et en espagnol (en 2011) devrait contribuer à étendre encore davantage la portée d’AGORA.

AGORA crée un véritable espace d’échange permettant à chacun et à tous ceux qui sont engagés dans le développement parlementaire de s’impliquer et de s’approprié ensemble le portail. AGORA facilite la

coordination parmi les organisations de développement parlementaire aux niveaux mondial, régional et national.

AGORA a aussi un impact tangible concernant l’utilisation et la mise en œuvre des connaissances existantes, de l’information et de l’expertise, au profit de ceux qui œuvrent au développement parlementaire sur le terrain. Le caractère hautement interactif du portail permet une communication facile ; les enseignements peuvent être partagés et le soutien des pairs est accessible en quelques clics.

En ayant recours aux technologies les plus récentes, AGORA vous offre une occasion unique de vous connecter à la plus large communauté de praticiens et de partager vos propres expériences. ■

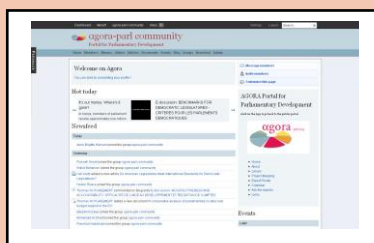
## AGORA en un mot

L’espace public du portail offre une information extensive sur le développement parlementaire, tandis que l’espace d’accès restreint et contrôlé fonctionne comme un espace de rencontre virtuel pour les membres enregistrés.

Les rubriques suivantes sont accessibles :

### Pour l’ESPACE PUBLIC:

- **Bibliothèque** – permettant d’accéder à près de 1.000 publications
- **Interroger les experts** – permettant à quiconque de consulter des conseillers confirmés sur des questions relatives au développement parlementaire
- **Cartographie** – rassemblant des informations sur les projets de développement parlementaire
- **Secteurs d’expertise** – rassemblant des informations clefs sur les principaux aspects du développement parlementaire.
- **Rechercher un experts** – base de données rassemblant des spécialistes à travers le monde



### Le TRUSTED AREA:

- Discussions virtuelles
- Groupes thématiques
- Calendrier des évènements
- Opinions
- Offres d’emplois
- Article
- Editeur interactif
- Vidéos

## Lancement d'AGORA, portail du développement parlementaire

**A**GORA, le portail du développement parlementaire, a été lancé en présence de plus de 150 parlementaires, délégués d'organisations internationales et représentants d'associations parlementaires, à l'Assemblée nationale française le 2 mars 2010.

Cet événement a marqué la naissance de la première plateforme virtuelle pour le partage des connaissances relatives au développement parlementaire.

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale française, le ministère français des Affaires étrangères, le PNUD et le département du développement international du Royaume-Uni, le lancement d'AGORA a réuni des acteurs majeurs du développement parlementaire. Jacques Legendre, secrétaire général de l'APF, le Dr William F. Shija, le secrétaire général de la CPA, et Henriette Martinez, membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, ont échangé leurs opinions sur l'importance cruciale du renforcement des Parlements et sur le rôle clef qu'AGORA jouera en la matière.



M. Olav Kjørven, Secrétaire général adjoint et directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD, a expliqué que le portail atteindrait une plus large audience pour partager des connaissances et, finalement, entraîner des changements politiques. Il s'agit d'un outil particulièrement pertinent pour le développement, car des institutions politiques fortes sont un préalable à la création d'une structure adaptée pour un développement efficace.

Prolongeant le propos de M. Kjørven, Hon. Abdirahim H. Abdi, Président de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (ALAE), a officiellement lancé le portail. Il a déclaré qu'AGORA exprime la reconnaissance globale de l'important travail entrepris par les parlements. Il a aussi appelé la communauté des bailleurs de fonds à voir les parlements comme leurs alliés, dès lors que leurs membres sont ceux qui apportent leur crédibilité à l'aide des bailleurs de fonds, par leur approbation parlementaire.

La Conférence internationale pour la comparaison et l'auto-évaluation des parlements démocratiques, tenue à Paris les 3 et 4 mars, a prolongé ces déclarations en recommandant officiellement AGORA, dans sa déclaration finale, en tant qu'outil « destiné tant à partager les connaissances et expériences qu'à mettre en place une communauté de acteurs impliqués dans le développement parlementaire ». Une étape symbolique, qui sera à coup sûr l'une de celles qui feront date pour le portail. ■

AGORA est un centre de référence pour le partage de connaissances sur le développement parlementaire.

Le portail a trois objectifs principaux: agir comme un centre d'information et d'expertise sur la gestion parlementaire et les programmes de développement parlementaire; promouvoir la rationalisation globale des activités de développement parlementaire et plaider pour le développement parlementaire dans le monde entier; consolider les connaissances et l'expertise en créant une communauté en ligne active pour ceux qui travaillent au sein des parlements et dans le domaine du développement parlementaire.

La partie publique du portail offre une information extensive sur le développement parlementaire, tandis que la plate-forme d'accès restreint agira comme un espace de rencontre virtuel pour les membres enregistrés.

Vous souhaitez en savoir plus ? Visitez le site AGORA sur [www.agora-parl.org](http://www.agora-parl.org) et commencez à explorer ses rubriques.





15 - 18 mars 2010: Conférence de Wilton Park – Améliorer l’efficacité des programmes d’appui au renforcement des partis politiques: les défis que doivent relever les décideurs politiques et les praticiens (Steyning, Royaume-Uni)

Les conclusions des études et des séminaires récents mettent en évidence les défis persistants et le besoin d’approfondir les débats et les discussions concernant les différents aspects des programmes d’appui au renforcement des capacités des partis politiques. Ils soulignent également le besoin d’élaborer des programmes de soutien qui soient plus efficaces et d’avantage fondés sur des analyses justes des contextes politiques, prenant aussi en compte les dynamiques et les institutions politiques formelles et informelles.

[Cliquez ici pour le calendrier publique de AGORA](#)



15 - 19 mars 2010: Séminaire consultatif – Un dialogue entre le secteur législatif de l’Afrique du Sud et l’Union européenne (Le Cap, Afrique du Sud)

Présenté par le Forum des orateurs au nom du secteur législatif de l’Afrique du Sud, le thème de la conférence a porté sur « le renforcement de la démocratie à travers la collaboration mondiale des parlements ».

[Cliquez ici ...](#)



22 - 26 mars 2010: Atelier de travail thématique sur les élections et la prévention de la violence et des crises (Barcelone, Espagne)

La *Joint Task Force* PNUD et UE, en collaboration avec leurs partenaires via l’initiative *Train4Dev*, le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et du relèvement (BCPR), le Bureau du PNUD pour les politiques de développement (BDP), et le *Barcelona International Peace Resource Center*, ont organisé un atelier de travail thématique portant sur les élections et la prévention de la violence et des conflits à Barcelone, du 22 au 26 mars 2010.

[Cliquez ici ...](#)



11 - 14 avril 2010 : Mouvement Mondial pour la démocratie - 6ème Assemblée: Solidarité interculturelle, travailler ensemble pour la démocratie (Jakarta, Indonésie)

La 6ème Assemblée a réuni un groupe de participants divers représentant chaque région du monde, mettant ainsi en valeur les principes démocratiques universels. Les participants ont appris les uns des autres et ont développé des relations de collaboration, érigeant le Mouvement Mondial en véritable réseau consacré au soutien mutuel, aux échanges, et à la coopération.

[Cliquez ici ...](#)



21 avril 2010: Événement parlementaire au Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones (New York, Etats-Unis d’Amérique)

En marge de la neuvième session du Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones (New York, Etats-Unis d’Amérique), l’Union interparlementaire, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Mission permanente du Mexique auprès des Nations Unies, a organisé une réunion intitulée : ‘Pour des parlements inclusifs : promouvoir la participation effective des peuples autochtones aux décisions’.

[Cliquez ici ...](#)

## 04 - 06 juin 2010: Vers le renforcement du contrôle parlementaire du budget de l'Etat dans les Balkans de l'Ouest (Becici, Montenegro)



En mai dernier, des parlementaires et des représentants des ministères de finance des pays des Balkans de l'Ouest, se sont réunis à Becici (Monténégro) à l'occasion d'une conférence organisée par le *National Democratic Institute* (NDI), portant sur les pratiques des parlements en matière de contrôle du budget étatique dans la région. La conférence a été organisée dans le cadre de l'initiative de renforcement législatif des pays des Balkans de l'Ouest menée par NDI qui vise à améliorer la transparence et l'efficacité du processus législatif et à renforcer les fonctions représentative et de contrôle des parlements dans les pays des Balkans de l'Ouest.

[Cliquez ici ...](#)

07 - 11 juin 2010: Commémoration du 20ème anniversaire de la *Frost-Solomon Task Force* (Varsovie, Pologne)

Une commémoration du 20ème anniversaire de la *Frost-Solomon Task Force* rappelant le soutien du Congrès américain aux nouveaux parlements de l'Europe centrale et de l'Est ainsi qu'aux pays ressortissants de l'Union soviétique, de 1990 à 1996, a eu lieu à Varsovie le 7 juin dernier. L'événement a été sponsorisé par le Sénat et le Sejm de Pologne, ainsi que par l'organisation qui a succédé à la *Frost-Solomon Task Force* : la *House Democracy Partnership* (HDP).

La commémoration a été suivie par une conférence sur l'administration parlementaire (8 - 11 juin) portant sur le développement et le renforcement des services de recherches parlementaires. Les participants étaient principalement des parlementaires ou des membres de l'administration parlementaire de 11 parlements membres de la HDP ainsi que des représentants d'anciens pays de la *Frost-Solomon Task Force*. La conférence a été organisée par HDP en partenariat avec le *National Democratic Institute* (NDI) et l'*United States Agency for International Development* (USAID).

[Cliquez ici ...](#)

## 22 juin 2010: Centre Parlementaire: le renforcement de la gouvernance – le rôle des parlements (Ottawa, Canada)



Discussion – Une mise à jour par le Centre parlementaire:

- \* Gouvernance et Parlements: Analyses du terrain
- \* Réflexions sur la Gouvernance au Canada: le rôle du Parlement

[Cliquez ici ...](#)

## 28 – 29 juin 2010: Séminaire régional du PNUD: 'Vers le renforcement du rôle des parlements dans la prévention des crises et le relèvement en Afrique de l'Ouest' (Accra, Ghana)



Ce séminaire a été organisé dans le but de renforcer les activités parlementaires régionales en Afrique de l'Ouest à travers les forums et les groupes de travail parlementaires. Il a également permis de développer des mécanismes et des approches pour mieux répondre aux besoins d'aide des parlements en Afrique, et de partager les connaissances et diffuser les bonnes pratiques en la matière.

[Cliquez ici ...](#)

## Juin 2010: IDA 16 et campagne sur l'efficacité de l'aide



Le Réseau parlementaire de la Banque mondiale (PNoWB), en partenariat avec l'Association des Parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA), ont lancé l'Association internationale de Développement 16 (IDA 16) et la campagne sur l'efficacité de l'aide. La campagne incite la Banque mondiale à renforcer son engagement envers l'efficacité de l'aide, la reconstitution des ressources, la mise en œuvre et le suivi de l'IDA 16, en focalisant sur 4 domaines clés en vue d'atteindre les OMD d'ici 2015.

[Cliquez ici ...](#)



Lord John Alderdice (né le 28 mars 1955), Président à la Chambre des Lords (Royaume-Uni), a présidé le Parti de l'alliance intercommunautaire de l'Irlande du Nord de 1987 à 1998, puis l'Assemblée d'Irlande du Nord de 1998 à 2004, et siège depuis 1996 à la Chambre des Lords en tant que libéral-démocrate. Il a été, de 1999 à 2003, vice-président des Libéraux-démocrates européens, basés à Bruxelles, et, de 2005 à 2009, président de l'Internationale libérale (fédération mondiale des partis politiques libéraux). Le 10 Juin 2010, il a été élu au nouveau poste de Président du groupe parlementaire libéral-démocrate à la Chambre des Lords. Il possède une vaste expérience en matière d'engagement au sein de diverses régions du monde confrontées à un violent conflit politique. Il est médecin et psychiatre de profession.

**L**es parlements légitimement élus fournissent une tribune pour que les préoccupations des divers acteurs de la société (y compris les femmes et les groupes minoritaires) soient diffusées et prises en compte dans les processus de dialogue, de reconstruction et de résolution des conflits. D'après votre expérience, les parlements jouent-ils ce rôle clef ? Quelles sont les conditions essentielles pour qu'une institution parlementaire remplisse cette fonction ? Quels attributs doivent-elles avoir, et quels critères doivent être respectés, pour que ces institutions puissent entraîner de réels changements ?

Les parlements peuvent en effet jouer un tel rôle, mais cette pratique varie beaucoup selon les lieux, les périodes et les circonstances. En premier lieu, les membres du parlement doivent être largement représentatifs et considérés comme tels par la population. Des élections libres et équitables jouent un rôle clef dans ce domaine, mais ne sont pas suffisantes.

Si une minorité estime que malgré les élections, elle n'est pas correctement représentée ou que ses représentants sont incapables d'être équitablement et efficacement entendus au sein du parlement, ils ne feront pas confiance à ce dernier. Les procédures qui protègent les droits des minorités (et des

majorités) d'être élue au parlement, d'assister aux débats parlementaires, d'y prendre la parole et d'y participer pleinement sont importantes, mais il faut en outre un engagement constructif de la majorité et des minorités pour que chaque partenaire soit prêt à écouter et à prendre en compte les préoccupations raisonnables de l'autre.

Procéder à des changements est une autre affaire. Les minorités doivent reconnaître qu'elles ne pourront pas obtenir tout ce qu'elles attendent, mais les majorités doivent aussi comprendre que si les minorités ne peuvent pas contribuer à quelques changements en faveur de la population qu'elles représentent, l'ensemble du processus démocratique perdra la confiance de ces populations au profit d'actions non-parlementaires.

\*\*\*

*Les parlements ont un rôle crucial à jouer dans les politiques de développement aux niveaux national et local. Les parlementaires peuvent participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de lois favorables aux pauvres, aux minorités, à l'égalité des sexes et au respect de l'environnement, qui reflètent largement les efforts mis en œuvre pour atteindre les OMD.*

*En outre, les parlements jouent un rôle clef dans la promotion et la défense des Droits de l'homme. Que pensez-vous de l'idée que les principales fonctions du Parlement constituent des outils de développement, leur permettant de jouer un rôle crucial en tant qu'institutions démocratiques fortes, constructives et dynamiques ? Quelles recommandations donneriez-vous à vos collègues parlementaires et à leurs parlements pour promouvoir leur rôle dans le développement ?*

procédures qui protègent les droits des minorités (et des

Chacun voit les institutions à travers le prisme de ses propres priorités et expériences. Pour moi, l'essence d'un parlement est d'être une institution permettant de faire face à un désaccord, une agression ou un conflit, de discuter des problèmes plutôt que de recourir à la violence physique. Cette situation est commune à toutes les sociétés humaines, car elle relève des caractéristiques fondamentales de la condition humaine.

Les parlements ont effectivement un rôle à jouer dans l'élaboration des politiques, bien que les modalités précises de cette intervention dépendent en grande partie de règles constitutionnelles spécifiques. Dans certains cas, les commissions parlementaires peuvent être intimement engagées dans l'élaboration des politiques, mais dans la majorité des cas, leur rôle est de poser des questions dans les débats, d'obliger l'exécutif à rendre compte et d'accepter, amender ou rejeter les propositions législatives. Cela est vrai aux niveaux national et local, ainsi que pour les politiques internationales de développement, mais dans chaque société le parlement traitera également de plusieurs autres préoccupations et celles-ci sont souvent très différentes entre les pays développés et les sociétés relativement aisées d'une part, et les pays sous-développés ou en développement d'autre part. Dans certains cas, le manque d'infrastructures peut nécessiter une intervention plus directe du gouvernement et un investissement accru, tandis que dans d'autres cas où la société est en mesure d'assurer elle-même les services concernés, le rôle du parlement peut consister à protéger la population de l'intervention excessive du gouvernement.

Les Droits de l'homme ne devraient pas être un enjeu partisan. Il ne peut y avoir de droits de l'homme que si les droits de chacun sont respectés. Pour cette raison, il est souhaitable que les parlements puissent établir des commissions trans-partisanes chargées des droits de l'homme, ainsi qu'un médiateur ou un défenseur indépendant, chargé de contrôler le respect des droits de l'homme dans la législation ou les politiques publiques et pouvant, dans certains cas particuliers, jouer un rôle pivot dans les investigations ou enquêtes.

Cela peut sembler banal, mais mon appel à mes collègues parlementaires est qu'en tant que représentants de la population, ils se doivent de servir avec intégrité l'intérêt public (par opposition à leurs intérêts privés) et qu'ils devraient toujours être conscients qu'en tant que représentants de la population, ils ont des responsabilités non seulement envers leur circonscription, leurs partisans et leur parti, mais aussi envers l'ensemble de la population comme envers le reste du

monde. Ils ne doivent jamais laisser ces aspects plus généraux de leurs responsabilités s'effacer derrière les pressions quotidiennes de la vie publique auxquelles les élus doivent faire face.

\*\*\*

***Dans les situations consécutives à un conflit, les institutions parlementaires restent souvent faibles par rapport à l'exécutif, aux groupes armés et à d'autres acteurs non étatiques. Instaurer une bonne gouvernance démocratique exige une correction de ce déséquilibre. Dans de tels cas, quelle est la stratégie la plus adéquate à la disposition du Parlement et de ses partenaires pour renforcer l'institution parlementaire ?***

L'engagement honnête, transparent, dévoué et durable au service de l'ensemble de la population est la stratégie qui a les meilleures chances de succès, même si celui-ci ne peut pas être

**“Les citoyens peuvent être amenés à placer leur confiance dans les représentants élus au lieu de groupes armés, ou un gouvernement puissant ou d'autres personnalités non-gouvernementales, si sur une longue période, ils viennent voir la classe politique en tant que fonctionnaires.”**

garanti. Si la population doute de l'éthique des parlementaires, ils n'auront pas d'effet de levier pour faire face à un autre pouvoir. Si le fonctionnement du parlement et des élus n'est pas observable et observés par la population, celle-ci sera d'autant plus encline à penser que rien ou rien de bon n'est accompli en son nom.

Les citoyens peuvent être amenés à placer leur confiance dans des représentants élus plutôt que des groupes armés, un gouvernement puissant ou d'autres personnalités non-gouvernementales, si sur une longue période, ils en viennent à percevoir les membres de la classe politique comme des agents publics. C'est la position la plus puissante à partir de laquelle renforcer le Parlement et le faire prendre en compte par les autres et c'est un défi commun pour les parlementaires de toutes sensibilités politiques. Face à ce défi, ils ne peuvent que couler ou nager ensemble.



\*\*\*

*En tant qu'institutions représentant le peuple, les parlements s'expriment et agissent avec une légitimité démocratique inégalée. Toutefois, dans certains endroits, les parlementaires et les parlements ont perdu de leur crédibilité aux yeux du public. Cette situation affaiblit le pouvoir du parlement, notamment sa fonction de contrôle de l'exécutif. Comment, à votre avis, pourrait être restaurée la confiance de la population envers ses représentants ?*

Je ne suis pas sûr que les parlements aient une incomparable légitimité démocratique. Les présidents directement élus ont également une légitimité démocratique, et le peuple confère aussi une légitimité à d'autres personnalités ou institutions (comme les juges et les tribunaux). Toutefois, les parlements doivent certainement faire face à une forte demande de crédibilité publique, s'ils ont été élus de façon équitable et que la population considère qu'ils ont collectivement agi avec intégrité. Une démarche désintéressée et poursuivie en toute honnêteté produit la confiance. Il n'y a pas de raccourci.

En vérité, je dois dire que la population ne traite pas toujours ses élus de façon équitable et une presse affamée peut détruire en une nuit la carrière d'un honnête homme dépourvu de tout recours réel. Les hommes politiques doivent mériter la confiance du peuple, mais celui-ci doit aussi être prêt à accorder sa confiance pour qu'elle puisse se développer. Pour de bonnes ou mauvaises raisons, il y a ces temps-ci chez des personnalités publiques un cynisme dur, que les hommes politiques eux-mêmes peuvent peiner à surmonter, même s'il leur incombe de tenter d'y parvenir de leur mieux.

Il est souvent utile pour les politiciens d'accepter des contrôles externes indépendants de leurs indicateurs parlementaires et de leurs règles de gouvernance, en particulier s'agissant des questions financières car lorsque des accusations sont portées dans ce domaine, il y a plus de chance d'y répondre à la satisfaction des citoyens.

\*\*\*

*Les partis politiques et les groupes parlementaires sont largement reconnus comme des acteurs politiques importants. Leur impact potentiel sur la paix peut être positif, mais l'expérience nous enseigne qu'il peut également être négatif. Comment les partis politiques et les groupes parlementaires peuvent-ils renforcer leur démocratie interne et leur capacité à élaborer des plates-formes politiques pour jouer un rôle constructif dans la gouvernance nationale ? Comment les groupes parlementaires peuvent-ils être soutenus pour jouer un rôle positif au sein de leur parlement ? D'après votre expérience, quels sont les principaux défis à relever pour atteindre ces objectifs ?*

Il est important que les partis soient en permanence conscients qu'ils doivent développer et perfectionner leurs procédures de gestion et politiques internes. Ce résultat peut être obtenu plus facilement avec une aide extérieure parce qu'un observateur extérieur peut souvent voir facilement ce que nous peinons à découvrir sur nous-mêmes. En outre, nous pouvons bénéficier de l'expérience de ceux qui ont vécu les mêmes problèmes auparavant et ont trouvé des solutions. Mais la condition la plus importante est de disposer d'une direction sage, courageuse et honnête. De trop nombreux dirigeants ne parviennent pas à percevoir l'utilité du rôle qui pourrait être celui d'une véritable opposition parlementaire.

L'opposition n'est pas seulement un gouvernement en attente. Elle a également un rôle irremplaçable pour faciliter un véritable débat politique et amener le gouvernement à rendre des comptes.

Trop de partis de l'opposition pensent que leur rôle est de faire apparaître le gouvernement de façon aussi négative que possible et préfèrent agir ainsi, plutôt que d'essayer de contribuer à l'amélioration de la gouvernance de leur pays.

La politique ne doit pas être considérée comme un vil jeu d'autoglorification, mais comme une grande vocation de service public, et utiliser les temps de silence, de réflexion ou de prière au début d'une journée parlementaire pour se rappeler de cela, c'est du temps bien dépensé. ■

## Critères pour des parlements démocratiques

Par Kevin Deveaux

### L a nécessité de standards de repères

Toute institution devrait pouvoir mesurer ses progrès dans le temps, afin de s'assurer qu'elle améliore sa capacité à remplir son rôle et d'examiner constamment ses efforts pour devenir une institution plus efficace. Les parlements n'y font pas exception. Dans de nombreux pays, les parlements sont sous-dotés en ressources et incapables d'assumer pleinement les fonctions constitutionnelles clés qui leur ont été confiées, telles qu'adopter une législation de qualité, contrôler les actions du gouvernement et conduire un dialogue continu avec les citoyens. Dans d'autres pays, les parlements et les parlementaires sont incapables de préserver la stabilité de l'institution, du fait de la fragilité de l'État ou de conflits en son sein. Pour autant, d'autres pays ont veillé en priorité à mettre en place des élections libres et équitables, sans prendre en compte la nécessité d'institutions démocratiques solides une fois les élections terminées.

Pour ces raisons et d'autres critères, les parlements doivent bénéficier d'une série de standards ou repères leur permettant de s'auto-évaluer et de mesurer leurs progrès, à mesure qu'ils s'engagent dans des réformes et renforcent leurs moyens pour assurer le rôle institutionnel qui leur est confié.

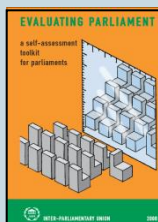
\*\*\*



La Commonwealth Parliamentary Association a produit des repères pour les parlements démocratiques, abordant notamment les thèmes de la représentation parlementaire, ou encore de l'indépendance, de l'efficacité et de la responsabilité des parlements.



L'Assemblée parlementaire de la francophonie, avec le soutien du PNUD, a publié une version francophone des critères.



L'Union Inter-Parlementaire a créé son outil d'auto-évaluation afin d'aider les parlements à évaluer eux-mêmes leurs besoins.



Ce document publié par le National Democratic Institute for International Affairs est conçu comme une base de discussion au sein de la communauté internationale, en ce qui concerne les critères pour le fonctionnement des parlements démocratiques.

**Kevin Deveaux, Conseiller en matière de développement parlementaire, a été membre de l'Assemblée parlementaire de Nouvelle-Ecosse de 1998 à 2007. Dans le but de promouvoir la transparence et la responsabilité au sein des parlements, Kevin**



**Deveaux a commencé à travailler avec l'NDI au Kosovo, au Cambodge et au Moyen-Orient. En 2007, il a commencé à travailler pour le PNUD en tant que Conseiller technique auprès de l'Assemblée nationale du Vietnam, avant de devenir, en 2008, le conseiller du PNUD en matière de développement parlementaire au niveau global.**

### Travail en cours

Fondé sur les précédentes approches standardisées dans les domaines des droits de l'homme et des élections, la communauté mondiale du développement parlementaire a commencé à travailler sur des critères ou repères pour les parlements démocratiques en 2003. En 2007, la publication par le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) document intitulé « *Vers le développement de standards internationaux pour les parlements démocratiques* » a constitué une étape importante dans ce travail. »

“ Mes expériences antérieures en tant que parlementaire et que conseiller auprès des parlements m'ont permis de constater que les parlements ont tendance à travailler de façon isolée, en se référant toujours à leurs propres règles et procédures, en prêtant peu ou pas d'attention aux méthodes de travail des autres parlements. L'élaboration de critères pour les parlements permettra aux assemblées, aux parlementaires et aux administrations parlementaires d'initier le travail important d'amélioration des capacités du parlement, en se référant aux bonnes pratiques ayant cours au sein des parlements voisins d'une même région, ainsi qu'à des considérations universelles. La mise en place de ces critères permettra à tous les parlements de disposer d'une base grâce à laquelle ils pourront évaluer leur travail et mesurer leurs efforts. ”

- Kevin Deveaux -

\*\*\*

Le document rédigé par l'NDI a constitué un apport essentiel pour le groupe d'étude parlementaire de l'Association parlementaire du Commonwealth (CPA), aboutissant à 87 'repères' recommandés pour évaluer un parlement efficace et démocratique. En 2008, en s'appuyant sur leur étude de 2006 relative aux bonnes pratiques, l'UIP a mis au point un kit d'outils pour l'auto-évaluation des parlements. Bien que les trois documents soient différents dans leur approche des critères et des repères, ils représentent ensemble un jalon essentiel pour définir les meilleures pratiques pour un parlement aspirant à être démocratique, ouvert et responsable.

Ce travail global a été suivi d'initiatives régionales dont le PNUD et l'Institut de la Banque mondiale ont été des soutiens importants. A ce jour, des repères régionaux ont été mis au point pour les régions d'Asie (Asie, Inde et Asie du Sud-est) et du Pacifique (États du Pacifique et Nouvelle-Zélande) de l'CPA. Le forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC PF) travaille actuellement à l'élaboration de critères pour l'Afrique australe. En 2009, l'APF a également mis au point des repères qui ont été adoptés par ses membres lors de leur assemblée générale.

### **Comment ces critères contribuent-ils au développement parlementaire ?**

Une fois que les critères ont été mis en place par une organisation interparlementaire aux niveaux mondial et régional, il convient de les utiliser pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des parlements nationaux et infranationaux. Tantôt utilisés dans le cadre d'un processus d'auto-évaluation, d'une analyse des lacunes ou d'un véritable plan stratégique de développement, les repères aideront les parlementaires, l'administration parlementaire et, lorsque cela sera approprié, les partenaires du développement parlementaire à comprendre les priorités pour les réformes et le développement, en ce fondant sur ce qui est acceptable et reconnu comme meilleure pratique au sein de la région.

Le PNUD, le WBI, le NDI et les associations parlementaires continueront à coopérer pour s'assurer que non seulement les parlements approuvent ces critères et repères, mais aussi qu'ils les utilisent pour renforcer leurs propres capacités. En travaillant ensemble, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds, toutes les parties peuvent garantir que le travail accompli au profit des parlements est fondé sur une série de buts communs pour des parlements démocratiques, ouverts et responsables. ■

Pour explorer le module de connaissances d'AGORA sur les Critères s pour des parlements démocratiques [cliquez ici](#)

## Suivi de la conférence internationale sur la comparaison et l'auto-évaluation des parlements démocratiques

Par Lisa von Trapp

**L**a conférence internationale sur la comparaison et l'auto-évaluation des parlements démocratiques (organisée par l'Institut de la Banque mondiale, le PNUD et six autres partenaires à Paris du 2 au 4 mars 2010), rassemblant plus de 100 parlementaires, des partenaires du développement parlementaire et des bailleurs de fonds, pour faire le point et évaluer les progrès dans la recherche d'un consensus sur des critères internationalement reconnus et des méthodes d'évaluation des parlements démocratiques. La conférence a offert un forum pour discuter des différentes approches d'évaluation des parlements et pour partager les enseignements concernant les résultats potentiels et l'impact de telles évaluations.

Depuis la conférence, les organisations ayant participé ont poursuivi ce travail dans différentes directions. Les éléments qui suivent, bien que non exhaustifs, soulignent certaines des initiatives récentes.

\*\*\*



Lisa von Trapp est la représentante européenne pour le programme de renforcement des parlements de l'Institut de la Banque mondiale. En tant que consultante en développement parlementaire, elle a travaillé à l'élaboration d'un programme de développement parlementaire avec diverses organisations, dont, entre autres, le PNUD, la Banque mondiale, l'Agence de développement suédoise (Sida) et les Parlementaires pour l'action mondiale. Elle a rejoint la division du budget et des dépenses publiques de l'OCDE en septembre 2010.

Le Dr Karl T. Kurtz, Directeur du Fonds pour la démocratie représentative à la Conférence nationale américaine des parlements des Etats (NCSL), a publié deux documents d'analyse intitulés « *Les parlements américains répondent-ils aux normes internationales pour les parlements démocratiques ?* » et « *En quoi la pratique des parlements américains peut-elle contribuer à l'élaboration de normes internationales pour les parlements démocratiques ?* ». La NCSL a organisé un débat sur ces normes intitulé « *Votre parlement est-il satisfaisant ?* » lors de son sommet législatif à Louisville (Kentucky), du 25 au 28 juillet 2010.

Au terme de la conférence internationale, l'assemblée a adopté une Déclaration des participants à la conférence (disponible en anglais et en français) reconnaissant « l'émergence d'un consensus sur les valeurs fondamentales d'un parlement démocratique », une institution « représentative de la volonté politique et de la diversité sociale de la population, et efficace dans ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation, aux niveaux local, national et international ». Ils ont noté que « les techniques d'évaluation actuelles peuvent être des outils extrêmement puissants pour le changement ». « L'efficacité de telles évaluations devrait être jugée [...], non seulement au regard des progrès du parlement en matière représentativité, de transparence, d'accessibilité, de responsabilité et d'efficacité, mais aussi au regard des avancées dans le développement économique et social. »

La déclaration identifie des points communs entre les différents outils, dans des domaines tels que l'équité procédurale, la légitimité démocratique et la représentation, l'organisation parlementaire, et les fonctions fondamentales de législation et de contrôle, mais aussi des domaines qui restent difficiles, tels que le financement politique, les valeurs parlementaires et les questions éthiques, des critères ayant trait à des innovations spécifiques ou à des pratiques « émergentes », ou encore les critères qui sont fortement tributaires de la taille du pays ou de la disponibilité des ressources. La déclaration se termine par une série de recommandations pour les parlements, les organisations de soutien aux parlements, les organisations interparlementaires, les bailleurs de fonds et les autres acteurs.





\*\*\*

La Commission de la démocratie et de la gouvernance du **Forum parlementaire de la SADC** s'est réunie lors de la 27<sup>ème</sup> réunion de l'assemblée plénière du forum à Livingstone (Zambie), du 27 mai au 5 juin 2010, pour discuter de la préparation des critères d'évaluation et présenter des plans pour la mise en place, prévue en Angola en septembre 2010, d'un atelier d'évaluation destiné aux membres non-anglophones du forum

\*\*\*

La **commission pour la démocratie et la paix de la Confédération des parlements des Amériques (COPA)** a rédigé une première série de repères en s'appuyant d'abord sur ceux de l'CPA et de l'APF, tout en prenant en compte les avis et réactions de ses autres membres, latino-américains notamment. Le projet de document (qui sera bientôt traduit en anglais et en espagnol) est intitulé « *La contribution parlementaire à la démocratie : ébauche de critères pour les Parlements des Amériques* » et a été discuté lors d'une séance de leur Assemblée générale extraordinaire à Querétaro (Mexique), du 20 au 25 juillet 2010.

\*\*\*

Andreas Gross (Suisse, SOC), rapporteur de la commission des procédures, immunités et affaires institutionnelles de l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**, a préparé un questionnaire portant sur des exemples concrets d'atouts pour les parlements et de faiblesses (éventuelles) à éviter, document qui a été envoyé aux parlements membres. À ce jour, cette commission a reçu des réponses des parlements de Suède, d'Azerbaïdjan, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Lituanie, du Royaume-Uni et d'Allemagne. Un rapport préliminaire intitulé « *L'auto-évaluation par les parlements nationaux en Europe : les lignes directrices de procédure* » a été élaboré et discuté pour la première fois par cette commission le 23 juin dernier.

\*\*\*

Le **Bureau du Parlement européen pour la promotion de la démocratie parlementaire (OPPD)** a facilité un atelier les 23 et 24 septembre 2010, avec un groupe restreint de partenaires et de donateurs des parlements des Etats membres de l'Union européenne et de la CPA, afin de discuter des indicateurs et caractéristiques principales prises en compte pour l'évaluation des besoins dans le cadre, plus largement, du soutien accordé au renforcement des capacités des démocraties parlementaires nouvelles ou émergentes.

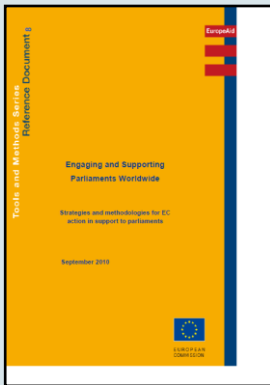
\*\*\*



L'**Institut de la Banque mondiale (WBI)** prévoit de publier, pendant le deuxième trimestre de l'année 2011, un livre sur les indicateurs et les processus d'auto-évaluation. Le livre sera structuré conformément à l'agenda de la conférence et comprendra une série d'études de cas. Le livre donnera aussi l'occasion de développer certains points tels que les domaines de consensus identifiés à la conférence et les travaux plus récents sur les organisations de d'évaluation parlementaire. Le WBI organisera également, en partenariat avec la Commission de recherche des spécialistes législatifs de l'IPSA, une séance sur les indicateurs et l'auto-évaluation pour les parlements démocratiques, au cours de la réunion annuelle des associations de science politique du Sud (SPSA) à la Nouvelle-Orléans, du 6 au 8 janvier 2011. ■

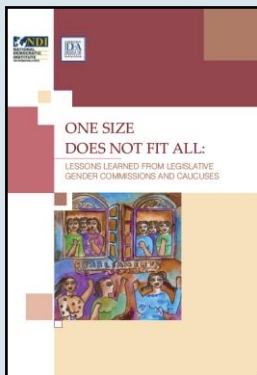
---

Pour plus d'informations, consultez AGORA



### Commission européenne – “Engager et soutenir les parlements du monde entier. Stratégies et méthodologies pour améliorer l’aide au développement parlementaire de la CE”

Ce document de référence qui est sur le point d’être publié, constitue un outil essentiel, destiné à la Commission européenne (CE), pour l’aider à élaborer des programmes de renforcement parlementaire et, dans une moindre mesure, à coopérer d’avantage avec les parlements en matière de développement dans des pays partenaires. Ce document cible avant tout les membres des délégations (politiques or opérationnelles) de l’Union européenne, mais il peut également servir d’autres acteurs (les bailleurs de fonds, les partenaires) ainsi que des parlementaires et des membres de l’administration parlementaire, impliqués dans les activités de renforcement des parlements. Il doit être utilisé comme un moyen pour soutenir les efforts pour travailler avec les parlements tout en visant à renforcer la qualité de travail de la Commission européenne dans ce domaine. Ce document a été élaboré dans le cadre des politiques de développement de l’UE qui stipulent un meilleur engagement de la Commission européenne envers les parlements des pays partenaires; elles recommandent que les parlements soient soutenus dans le cadre d’un programme de gouvernance démocratique global. Il sera publié en automne 2010.



### NDI et International IDEA - "One Size Does Not Fit All: Lessons Learned from Gender Commissions and Caucuses" (Lessons des commissions et groupes parlementaires)

Ce rapport souligne l’importance de la participation politique de tous les citoyens, hommes et femmes, afin de promouvoir un système démocratique qui soit inclusif et représentatif. Il analyse le rôle des commissions « genre » et des groupes parlementaires tout en servant d’outil pour aider les législateurs à mettre en œuvre les bonnes pratiques pour mieux s’organiser et mener des initiatives conjointes dans le but de promouvoir l’égalité hommes – femmes. Ce rapport est fondé sur les résultats de la conférence régionale des femmes parlementaires : ‘Action conjointe des femmes pour promouvoir l’égalité des sexes dans les parlements’, ainsi que sur le travail initial de NDI et IDEA avec des femmes parlementaires de différents pays. L’objectif est de fournir des informations et des idées d’initiatives à travers lesquelles les législateurs puissent promouvoir l’égalité hommes – femmes au sein de leur parlement respectif.



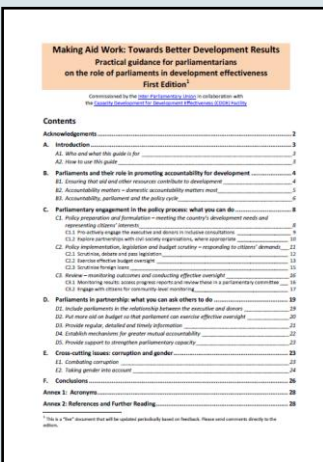
### UNICEF et UIP – “Handbook on Child Participation in Parliamentary Processes” (Manuel relatif à la participation des enfants dans les travaux parlementaires)

Ce manuel donne des conseils aux parlementaires et à d’autres acteurs travaillant avec les parlements sur les façons de mieux inclure les voix et les intérêts des enfants dans les processus parlementaires. Le renforcement de la participation des enfants renforce également les parlements en les permettant d’être plus inclusifs, représentatifs, et démocratiques. De plus, l’intégration des perspectives des enfants a des effets positifs notamment l’amélioration des lois et du contrôle de l’exécutif, ainsi que la distribution équitable et efficace des ressources budgétaires. Le manuel explique les raisons pour lesquelles les parlements doivent impliquer les enfants et décrit les engagements divers au niveau mondial dont la Convention sur les droits des enfants qui régit la participation des enfants et identifie les façons multiples par lesquelles les parlementaires peuvent interagir avec les enfants. Le manuel contiendra des exemples de pays spécifiques, et sera publié conjointement par UNICEF et UIP en début de l’année 2011.



## La lutte contre la corruption: Un outil de la CNUCC pour les parlementaires

Cet outil a été élaboré afin de (1) faciliter une implication active accrue des parlements au niveau de la mise en œuvre, du contrôle, et du suivi de la CNUCC; (2) souligner l'importance du rôle des parlementaires dans la prévention de la corruption et le suivi des performances des parlements ainsi que des tendances émergentes et des évolutions ; (3) identifier les besoins en renforcement parlementaire ; et, (4) encourager le dialogue inter-institutionnel sur les réformes de lutte contre la corruption. L'objectif de cet outil d'évaluation est de poser des questions précises sur les initiatives passées et actuelles mais aussi sur les opportunités futures liées au rôle des parlements dans la prévention de la corruption.



## UIP et PNUD – “Efficacité de l’aide: vers de meilleurs résultats de développement”

Les parlements et les parlementaires ont un rôle important à jouer pour garantir que le gouvernement rende bien des comptes pour les décisions prises concernant les dépenses faites, y compris celles consacrées à l'aide au développement. La marge de manœuvre des parlements varie considérablement dans ce domaine. Certains parlements bénéficient de fonds importants et d'un cadre de travail légal qui les soutiennent au niveau de leurs fonctions législative et de contrôle. Mais de nombreux parlements, surtout des pays en développement, ne détiennent pas les ressources suffisantes ou le pouvoir nécessaire pour jouer un rôle efficace dans la promotion du développement et de l'efficacité de l'aide. Ce guide aborde certains de ces défis dans le but de permettre aux parlementaires et aux personnes qui travaillent avec eux d'avoir une compréhension commune et des directives pour mieux promouvoir une application plus efficace et responsable de l'aide en général et des fonds consacrés à l'aide en particulier. Ceci est particulièrement pertinent pour les pays où une grande partie des fonds de développement provient de l'aide internationale et où les parlements et les parlementaires doivent être impliqués dans l'appropriation et les discussions portant sur les fonds d'aide au développement, en tant qu'acteurs de la promotion de la bonne gouvernance et de la responsabilité politique.

## PNUD et la Campagne des objectifs du Millénaire pour le développement – “Développement des parlements et Objectifs du millénaire pour le développement”



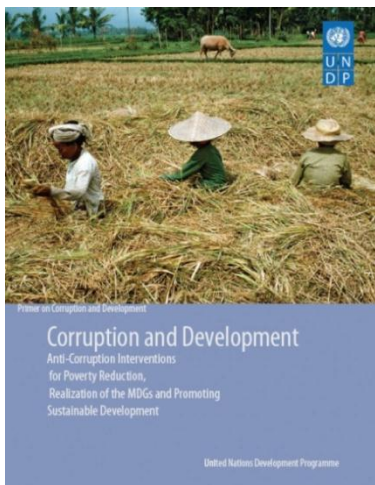
Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent le programme adopté par les gouvernements du monde entier en 2000, visant à réduire la pauvreté. Ce manuel conçu pour les parlementaires et les administrations parlementaires souligne l'importance nationale de l'engagement efficace des parlements dans les OMD. Le manuel décrit les mécanismes qui peuvent être employés par les parlements pour accroître et améliorer leur engagement dans les OMD ; il met en évidence des exemples de bonnes pratiques concernant les façons dont différents parlements ont réussi à intégrer les OMD dans leur travail ; et, fournit des conseils pratiques sur les techniques efficaces pour mettre en œuvre certains mécanismes législatifs pour utiliser les OMD dans les parlements à travers le monde. Les parlements et les parlementaires ont un rôle clair et important à jouer dans le progrès vers la réalisation des OMD. L'engagement efficace des parlements constitue un fabuleux catalyseur pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD et l'amélioration des conditions de vie des citoyens de chaque pays. Tel est donc l'objectif principal de ce manuel : aider les parlements à intégrer les OMD dans leur travail et à s'engager efficacement dans les OMD à tous les niveaux du travail parlementaire.

## Développement parlementaire : s'attaquer à la corruption

Par Niall Johnston

**L**a corruption est une menace évidente pour le développement, la démocratie et la sécurité internationale. Elle déforme le développement économique, subvertit la prise de décision politique, retarde la croissance et engendre l'instabilité politique. La corruption est étroitement liée à la faillite d'institutions publiques et à l'échec de politiques, minant la légitimité des gouvernements. Elle draine les finances nationales, agissant comme un frein majeur aux investissements étrangers sérieux et détruisant l'éthique de travail des citoyens. La corruption peut avoir un impact profondément négatif sur le patriotisme et l'engagement envers les objectifs nationaux et les idéaux. Mais, surtout, elle aggrave la pauvreté. Ces facteurs combinés montrent pourquoi la lutte contre la corruption est un problème pour les parlements et les parlementaires dans le monde entier.

\*\*\*



La corruption n'est pas un problème uniquement pour les pays en développement - dans de nombreux pays développés, il a fallu beaucoup de temps pour que les institutions gouvernementale et parlementaire deviennent relativement libres et propres. Il y a des exemples de corruption politique et financière

dans les démocraties avancées : une enquête judiciaire au Canada sur un programme visant à promouvoir le fédéralisme au Québec a fait apparaître une mauvaise gestion corrompue, conduisant le gouvernement minoritaire à perdre un vote de confiance à la Chambre des communes et une élection le 23 janvier 2006. Toutefois, il est juste de conclure que la bonne gouvernance et la direction des pays en développement est de

plus en plus évaluée en fonction des efforts visant à lutter contre la corruption.

\*\*\*

Une pléthore d'importantes conventions internationales contre la corruption ont été adoptées ces dernières années, y compris la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions

commerciales internationales et la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Cependant, pour que les initiatives mondiales produisent leurs effets, il est nécessaire de les mettre en œuvre et de les contrôler chez soi. Les parlementaires doivent amener leurs gouvernements à rendre des comptes en demandant la ratification de ces conventions internationales. La transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance sont les principes énoncés dans la campagne pour un gouvernement efficace, démocratique - et éthique.

\*\*\*

La corruption est un problème parlementaire à deux égards. Tout d'abord les parlementaires du monde entier doivent donner l'exemple et maintenir des normes élevées de bienséance. Les coffres publics ne sont pas des fonds personnels à la disposition des membres du gouvernement pour financer des dépenses irresponsables. Les législateurs doivent être irréprochables : « Nous ne pouvons pas exiger des autres le respect de normes que nous ne sommes pas prêts à nous appliquer à nous-mêmes.



**Niall Johnston est** Coordonnateur régional pour l'Asie, Programme de renforcement parlementaire de l'Institut de la Banque mondiale (WBI). Spécialiste de la supervision financière, de l'analyse comparative des législations et de l'indépendance parlementaire, il a plus de 15 ans d'expérience professionnelle au sein et aux côtés des assemblées législatives dans plus de 50 pays, en particulier en Asie du Sud, dans le Pacifique et en Afrique.



Sans « mains propres », quel droit avons-nous d'interroger les autres sur leurs actions ? Et quelle crédibilité avons-nous pour traiter les questions qui intéressent nos électeurs ? » Le respect pour les hommes politiques et les institutions politiques dépend, en dernier ressort, du comportement collectivement éthique de chacun des parlementaires.

Deuxièmement, les parlementaires sont élus pour améliorer la vie des personnes qui les ont choisis. Bien sûr, les parlements manquent souvent de parlementaires expérimentés et de ressources financières et humaines suffisantes pour remplir leur rôle ; le travail et les initiatives des ONG et des organisations multilatérales telles que Transparency International, la Banque mondiale et l'OCDE, ainsi que d'organisations parlementaires telles que l'APC et la GOPAC sont d'une grande importance. L'une des leçons tirées du travail mené par l'Institut de la Banque mondiale avec les parlementaires est l'importance des réseaux dans le renforcement des moyens et l'amélioration de l'efficacité des parlements et des parlementaires dans les pays en développement. En aidant à établir de larges coalitions luttant contre la corruption ou en travaillant en leur sein, les parlementaires peuvent contribuer à leur propre perfectionnement professionnel et accroître la compréhension mutuelle.

\*\*\*

Les parlements peuvent jouer un rôle indispensable dans de nombreux aspects d'une stratégie contre la corruption. Naturellement, il doit y avoir un engagement politique au plus haut niveau et sans aucun doute un manquement au plus haut niveau saperait-il la confiance dans l'ensemble du système politique. Cependant, agir sur la direction est une condition nécessaire mais non suffisante pour lutter contre la corruption, car cette lutte peut à elle seule susciter une opposition.

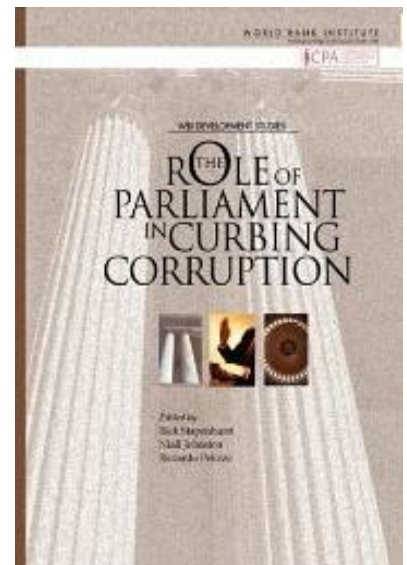
Un solide système de freins et de contrepoids et de fortes institutions politiques est donc essentiel non seulement pour lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance, mais aussi pour rétablir la confiance publique et la crédibilité de la politique démocratique. Dans le passé, les efforts anti-corruption ont eu tendance à se concentrer sur le pouvoir exécutif ou sur les fonctions de contrôle du pouvoir législatif, mais les parlements peuvent jouer un rôle indispensable dans de nombreux aspects d'une stratégie anti-corruption.

Il est essentiel de mettre en place une solide base sociale et politique pour conduire des réformes affectant à la fois les institutions de l'Etat, le secteur privé, la société civile, le système

politique et l'administration publique. En bref, toute stratégie visant à lutter contre la corruption doit être globale, en mettant l'accent sur les mesures préventives ainsi que leur application. Les parlements peuvent jouer un rôle indispensable dans de nombreux aspects d'une stratégie anti-corruption par le biais de leurs fonctions législatives et financières, ainsi que de leurs fonctions de contrôle et de représentation. Une grande variété d'outils peuvent être considérés - dont certains peuvent être plus efficaces dans un parlement que dans un autre. Si aucun d'entre eux ne permettra à lui seul d'éliminer efficacement la corruption, une combinaison de mesures peut prévenir la corruption au sein du gouvernement. Surtout, il doit y avoir acceptation du fait que tout système démocratique doit reconnaître les trois grands principes d'ouverture, de responsabilité et d'intégrité.

\*\*\*

Dans la pratique, cependant, la capacité des parlements à endiguer la corruption dépendra dans une large mesure de la façon dont ils sont indépendants du contrôle direct du gouvernement. Par exemple, les gouvernements de nombreux pays sont réticents à renoncer à leur contrôle ministériel à la fois des finances du parlement et de son



administration. Dans d'autres pays le Parlement est simplement utilisé comme une chambre d'enregistrement pour le programme du gouvernement, et il est seulement appelé à siéger au gré de l'autorité ministérielle. En bref, trop souvent, c'est le gouvernement qui contrôle le Parlement et non l'inverse. Dans ces pays, le Parlement doit être renforcé pour assurer qu'il agit comme la principale institution de la démocratie, obliger les gouvernements à rendre compte et assurer que les ressources ne soient pas détournées aux dépens de millions de personnes en situation de pauvreté. Tel est le défi auquel sont confrontés tous les intervenants qui œuvrent à la bonne gouvernance et au développement. ■

« Parlements en pratique » offre un aperçu des évolutions récentes en matière de renforcement des parlements.



**La création de l'observatoire parlementaire yéménite pour le suivi de la performance**

**des parlementaires au Yémen - 29 avril 2010**

**YEMEN :** Les organisations de la société civile yéménites, les journalistes, les partenaires et le public ont à présent un outil pour examiner la performance des membres du parlement à travers une nouvelle initiative, l'Observatoire parlementaire yéménite, lancé récemment par le Centre de sondage yéménite (YPC).

[Cliquez ici pour lire la suite](#)



**Le Président du parlement Ghanéen inaugure la plateforme parlementaire**

**26 mai 2010**

**GHANA :** Le parlement Ghanéen a inauguré une plateforme parlementaire nouvellement établie, portant sur l'appui budgétaire de l'ensemble des donateurs, afin de rapprocher les parlements et les partenaires du développement et créer un forum pour un engagement constant sur les questions de politiques d'aide au développement. [Cliquez ici ...](#)



**Medvedev admet être en train de perdre la bataille contre la corruption**

**15 juillet 2010**

**RUSSIE :** Le Président Dmitry Medvedev reconnaît que la campagne contre la corruption n'a pas porté ses fruits et exhorte les parlementaires à mener des enquêtes parlementaires pour résoudre le problème.

[Cliquez ici ...](#)



**Transformation du Parlement en un véritable pouvoir**

**14 mai 2010**

**CANADA :** L'accord pour diffuser les documents sur les détenus afghans constitue plus qu'une réponse délicate à un problème difficile – bien que cela soit le cas dans le fond. Il marque également transformation du parlement en un véritable pouvoir au sein du gouvernement. [Cliquez ici ...](#)



**Le parlement Nigérien approuve les amendements de la Constitution**

**07 juin 2010**

**NIGERIA :** Le parlement Nigérien a approuvé un amendement constitutionnel concernant le transfert des pouvoirs présidentiels, dans le but d'éviter une répétition des crises semblables à celle de l'année dernière lorsque le président Umaru Yar'Adua était tombé gravement malade. [Cliquez ici ...](#)



**Les politiciens s'opposent aux journalistes dans une nouvelle bataille concernant la liberté des médias - 28 août 2010**

**AFRIQUE DU SUD :** Au cœur du débat d'aujourd'hui sont deux événements majeurs : un nouveau projet de loi intitulé *la protection de l'information* est présenté au parlement, et l'annonce est faite au Congrès national africain (ANC), qu'un tribunal des médias (un système de régulation étatique), était à nouveau envisagé. Alors que l'objectif du projet est de remplacer la loi datant de l'époque d'apartheid, par un cadre démocratique de protection de l'information, de nombreux avertissements concernant la nature du projet de loi ont soulevé de sérieuses préoccupations. [Cliquez ici ...](#)



**Les électeurs de Kirghiz soutiennent la nouvelle constitution - 27 juin 2010**

**KIRGHIZISTAN :** Les électeurs kirghizs ont massivement approuvé une nouvelle constitution qui vise à créer une démocratie parlementaire, selon les résultats préliminaires d'un référendum tenu dimanche. [Cliquez ici ...](#)

**Pour lire l'article complet et avoir les dernières nouvelles en matière de développements parlementaire, inscrivez-vous à AGORA Trusted Area. [Cliquez ici](#) pour entre dans Trusted Area.**



### 10 - 19 septembre 2010: 56ème Conférence plénière de l'Association parlementaire du Commonwealth (CPA)

Le bureau du CPA au Kenya a organisé sa 56ème conférence plénière du **10 au 19 septembre 2010, à Nairobi, Kenya**. Le CPA, auquel est membre l'Assemblée nationale du Kenya, promeut le développement de la démocratie parlementaire par l'enrichissement des connaissances et la compréhension de la gouvernance démocratique.



### 15 septembre 2010: la journée internationale de la démocratie

Le **15 septembre 2010**, l'UIP et les parlements du monde entier vont célébrer la troisième journée internationale de la démocratie, déclarée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007. Le thème de la journée internationale de la démocratie de 2010 est la responsabilité politique : renforcer les liens entre les parlements et les citoyens. La responsabilité des femmes et hommes politiques est considérée de nos jours comme une condition fondamentale pour toute vie publique dans une démocratie. La perdurance du parlement dépend de la confiance des citoyens et de sa capacité à leur rendre des comptes. Pour être efficace, le parlement devrait être accessible et bien compris, pour que le public soit activement et régulièrement impliqué dans son travail.



### 23 - 24 septembre 2010: la Commission européenne – Atelier de travail/ formation sur l'appui au renforcement des parlements

La Commission européenne a organisé son premier atelier de travail/formation sur l'appui au renforcement des parlements, qui se tiendra à **Bruxelles, au parlement Européen - les 23 et 24 septembre 2010**. L'atelier de travail sera préparé et facilité par l'IDEA International. L'objectif de la formation/atelier de travail est de fournir aux participants un aperçu du cadre d'appui au renforcement des parlements de la Commission européenne et d'explorer l'application de ce cadre dans différents contextes. Des personnes clés d'organisations de développement parlementaire feront des présentations et la formation sera fondée autour de cas pratiques et d'outils élaborés.



### 30 septembre – 08 octobre 2010: Conférence d'examen de l'OSCE

La première partie de la conférence d'examen de l'OSCE (la conférence étant divisée en 3 parties) se tiendra à **Varsovie du 30 septembre au 8 octobre 2010**. La conférence portera sur toute la gamme des engagements de l'OSCE dans la dimension humaine et, en tant que la plus grande conférence sur les droits de l'homme et la démocratie en Europe, constituera un forum unique de discussion sur l'exécution des engagements de l'OSCE au niveau des droits de l'homme, de la tolérance, de la non-discrimination, de la société civile et des institutions démocratiques, y compris l'état de droit et le développement parlementaire. La conférence réunira des délégations nationales ainsi que des représentants d'organisations internationales et d'ONG. Parmi d'autres activités en marge de la conférence, le bureau de l'OSCE des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR), conjointement avec le PNUD, va présenter le portail internet, Agora, ainsi que d'autres outils d'information disponibles sur internet concernant la dimension humaine.

Plus d'informations sur l'évènement, notamment le transport et l'hébergement, peuvent être trouvées sur : [http://www.osce.org/conferences/revcon\\_1\\_2010.html](http://www.osce.org/conferences/revcon_1_2010.html)

La conférence est unique car elle est ouverte aux organisations internationales et ONG pertinentes, qui sont invitées à commenter les présentations de l'OSCE et à présenter leurs propres projets. Le formulaire d'inscription peut être trouvé sur : [http://www.osce.org/documents/osce/2010/09/45938\\_en.pdf](http://www.osce.org/documents/osce/2010/09/45938_en.pdf)

**World e-Parliament  
Conférence 2010**
**21 - 22 Octobre 2010: Conférence mondiale sur l'e-Parlement**

La Conférence mondiale sur l'e-Parlement constitue un forum international pour la communauté des parlements pour échanger des points de vue politiques et techniques concernant l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les fonctions de représentation, de transparence, de responsabilité, d'ouverture, et d'efficacité des assemblées nationales et régionales. La Conférence mondiale sur l'e-Parlement se tiendra au Parlement panafricain à **Midrand, Johannesburg, Afrique du Sud, les 21 et 22 Octobre 2010**. La Conférence est co-organisée par l'Organisation des Nations Unies, l'Union interparlementaire, le Parlement d'Afrique du Sud, le Parlement panafricain et le Centre mondial pour les TIC au Parlement.


**31 octobre - 3 novembre 2010: Conférence parlementaire internationale : Les parlements, les minorités et les peuples autochtones : participation effective à la vie politique**

La conférence sera l'occasion pour les parlementaires d'analyser les conclusions de l'enquête sur la participation des minorités et des peuples autochtones, notamment avec des experts et des représentants des groupés minoritaires et des peuples autochtones. Les discussions devront aboutir à l'adoption d'un pan d'action pour améliorer la participation des minorités et des peuples autochtones à la vie politique. La conférence sera organisée conjointement par l'Union interparlementaire, le Congrès mexicain et le Gouvernement du Chiapas, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Experte indépendante des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et *Minority Rights Group International*. La Conférence se tiendra à **Tuxtla Gutiérrez, Chiapas (Mexique), du 31 octobre au 03 novembre 2010**.


**03 - 04 novembre 2010: Séminaire régional: le Renforcement du rôle des parlements dans la prévention des crises et le relèvement en Région Arabe.**

Le PNUD organise un **séminaire régional** sur le Renforcement du Rôle des parlements dans la prévention des crises et le relèvement en Région Arabe, **les 3 et 4 novembre 2010, à Amman, Jordanie**, avec le soutien du PNUD Iraq et du bureau du PNUD en Jordanie. Le séminaire réunira des parlementaires, des membres de l'administration des parlements nationaux, des représentants de l'UIPA, et des partenaires nationaux et régionaux. Ce sera l'occasion pour les parlementaires de partager les expériences/bonnes pratiques liées à la prévention des crises et au relèvement, de passer en revue les activités clés menées par les partenaires dans les Etats arabes, et de faire des recommandations pour améliorer le soutien des partenaires aux parlements. Des documents de travail seront également présentés lors de la réunion pour permettre aux participants de discuter des défis liés aux violences politique et armée, à la prévention des crises et au relèvement.


**02 - 04 décembre 2010: Conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale**

Pendant la conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (**RPsbM**) de cette année, le Réseau va célébrer son Xème anniversaire. La Conférence annuelle est l'événement majeur du RPsbM. Elle rassemble plus de 200 membres du Réseau, des responsables d'organisations partenaires et de la société civile, ainsi que les dirigeants de plusieurs institutions financières internationales comme la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement. Le programme qui s'étale sur 2 - 3 journées sera composé de séances dynamiques et informatives et fournira de nombreuses opportunités aux participants pour discuter et débattre. La conférence se tiendra à **Bruxelles, Belgique, du 2 au 4 décembre 2010**.